

Actions d'Entretien & Perfectionnement Prévention du Péril Animalier

Réf. : 119 AEP

Certifié par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) dans le cadre du programme **TRAINAIR PLUS** conformément aux normes et recommandations définies par l'annexe 14 - 3^e partie Lutte contre le risque aviaire Doc 9137-AN/898

Conventionné par la Direction Générale de l'Aviation Civile Française sous la référence DGAC.PPA-01/2014



TRAINAIR
PLUS

PROGRAMME :

- Réglementation nationale ;
- Objectifs de la Prévention du Péril Animalier ;
- Ornithologie et mammalogie ;
- Environnement ;
- Nouvelles technologies ;
- Incidents aéronautiques et statistiques ;
- Moyens et interventions de lutte animalière :
 - Entraînement au tir (si moyen disponible sur l'aéroport)
 - Effarouchement acoustique et optique
 - Capture de mammifères

NOMBRE DE STAGIAIRES :

6 par session

DURÉE D'UNE SESSION :

1 jour (7 heures)

PERSONNEL CONCERNÉ :

Toute personne chargée de la Prévention du Péril Animalier, souhaitant valider le maintien et le développement de ses compétences conformément à l'arrêté du 30 avril 2014 modifiant l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes.

“ Soyez conforme aux exigences réglementaires de la DGAC. Profitez de notre expérience ! ”

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Assurer le maintien des connaissances théoriques et pratiques ;
- Rappeler l'élaboration des différents comptes rendus ;
- Connaître les évolutions réglementaires ;
- Rappeler la classification des différentes essences végétales composant la Zone d'Aérodrome ;
- Approfondir les connaissances relatives aux oiseaux et aux mammifères fréquentant l'aéroport concerné ;
- Mettre en oeuvre les différents moyens de lutte animalière : effarouchement, prélèvement ;
- Adapter les stratégies d'intervention aux principales évolutions technologiques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Enseignements théoriques ;
- Apports méthodologiques ;
- Adaptation des stratégies opérationnelles au contexte de l'aéroport concerné ;
- Mises en situation opérationnelles et adaptation aux différents contextes environnementaux ;
- Optimisation de la mise en oeuvre des moyens de lutte par l'échange et le retour d'expérience ;
- Valorisation des actions menées par l'analyse statistique ;
- Évaluation des prérequis et évaluation de fin de formation.

**NOUS NOUS DÉPLAÇONS
SUR VOTRE AÉROPORT**



**NOUS SOMMES LE PREMIER CENTRE DE FORMATION
CONVENTIONNE PAR LA DGAC ET CERTIFIE PAR L'OACI,
FAITES-NOUS CONFIANCE, SOYONS PARTENAIRES !**